

SECRETARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
~~MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE~~

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Classement de Sites.

ARRÊTÉ.

Ministre
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ~~MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 19 Mai 1942

Vu l'adhésion en date du 10 Décembre 1941 donnée par le Conseil Municipal de Perpignan

1

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les jardins du bastion St Jacques avec ses remparts et escaliers sis sur une partie de la parcelle cadastrale n° 2900 (ancien terrain militaire) à Perpignan (Pyrénées Orientales) et compris dans le périmètre délimité par :

Au nord, rues Nichek de Montaigne, Montesquieu,

A l'est, parapet de bastion, limite est,

Au sud, impasse entre les rues Porte du Canet et Fustel de Coulanges,

A l'ouest, église St Jacques et rue François Rabelais.

sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département des PYRENEES ORIENTALES et au Maire de PERPIGNAN

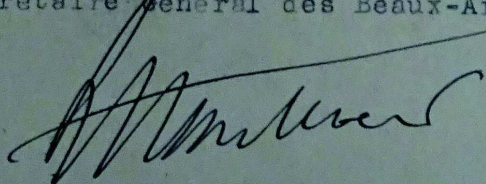
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé

Paris, le 18 NOV 1942

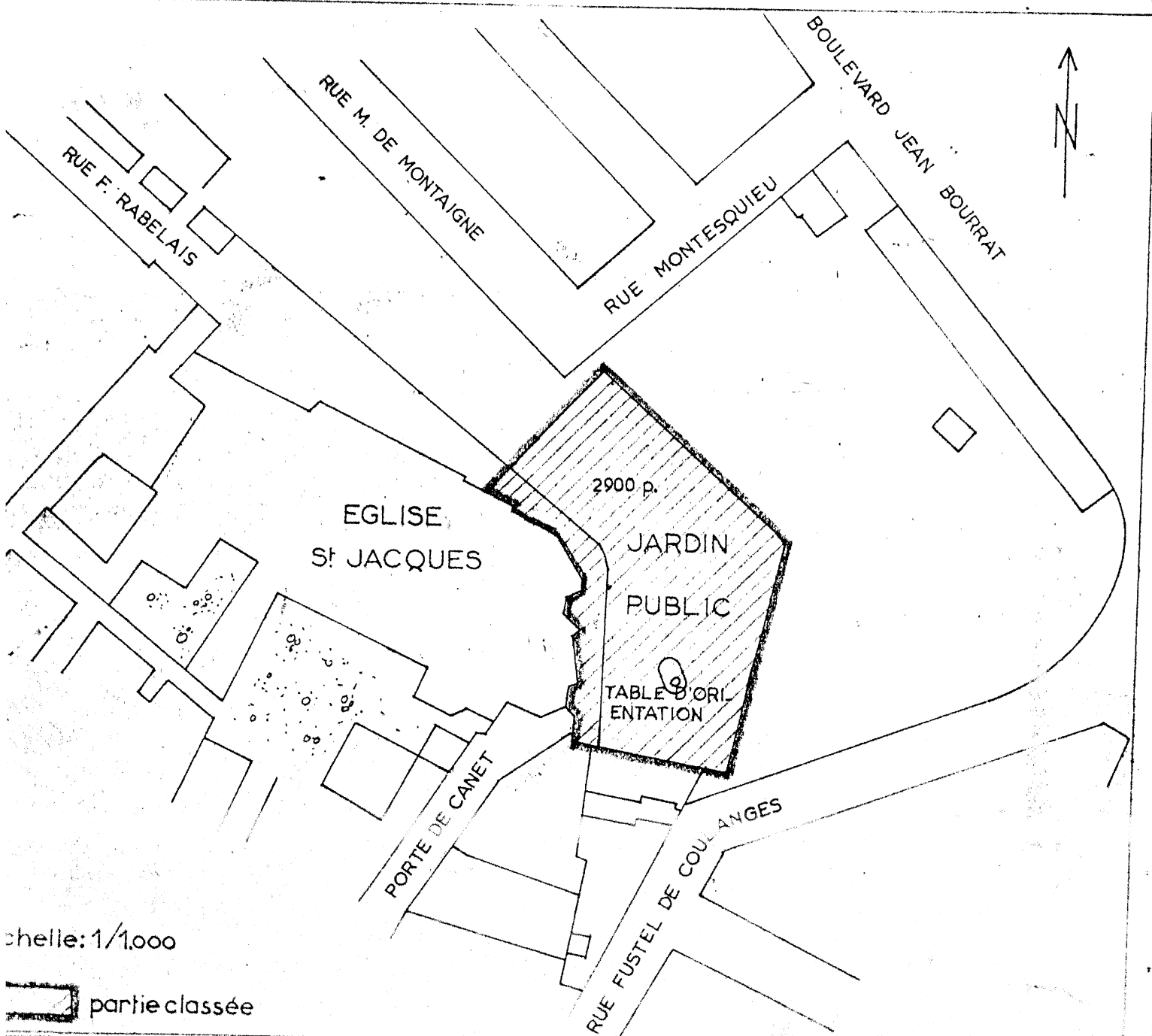
Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts





PYRENEES ORIENTALES
PERPIGNAN
 CHEF-LIEU DE DEPARTEMENT

JARDINS DU BASTION ST JACQUES



échelle: 1/1.000

partie classée

Les jardins du bastion St. Jacques avec ses remparts et escaliers situés sur la partie de la parcelle cadastrale n° 2.900 (ancien terrain militaire) à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales) sont classés parmi les sites et monuments historiques.

(Arrêté du 18 novembre 1942)

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : PERPIGNAN

SITE : Jardins du bastion St Jacques avec ses remparts et
escaliers.

ARRETE : Site classé du 18 novembre 1942

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
-	2900 pour l'autre	AS	524 pour l'autre	Renouvellement complet de parcelaire (Documents du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et DSA (plan au 1/1000ème).)